

Délibération n°2025-006

Centre Communal d'Action Sociale

COMMUNE DE STEENE

L'an deux mille vingt-cinq, le **Vingt – six juin à dix-huit heures**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Steene régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances à la Mairie de Steene, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Président.

Nb des Membres

En exercice	Présents
15	9

Date de

Convocation	Affichage
20/06/2025	20/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Emeline OBERT, Pierre DELBAERE, Edith DEWAELE, J.F. REBIER, Eliane SENGULEN

Procuration : Mme Claudie JOUVENOT donne pouvoir à M. Alain DAVROUX, Mme A.S VANDEWYNCKELE donne pouvoir à Mme Edith DEWAELE

Excusé :

Absent : MM Tanguy HERREMAN, Mickaël MERLEN, M.A. MAHIEUX, P. DEVULDER

Secrétaire de Séance : Nathalie DECLERCK

DELIBERATION AUTORISANT M. LE PRESIDENT A ENGAGER LES DEMARCHES POUR LA VENTE PARTIELLE D'UNE PARCELLE DE TERRE LOUEE SITUEE A BROUCKERQUE ET APPARTENANT AU CCAS

Le CCAS possède des terres agricoles sur la commune de Brouckerque qui sont mises en location à un agriculteur steenois.

Le 14 novembre 2024, la mairie de Brouckerque nous faisait suivre un courrier de Mme GOUBEL Mélanie, propriétaire d'une parcelle jouxtant les terres du CCAS par lequel elle exprimait un projet de rachat d'une partie des parcelles A532 et A 1462 pour une contenance d'environ 700 m² afin d'y planter un verger. Dans le courrier, Mme GOUBEL nous précise que les terrains visés ne sont pas cultivés.

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration d'étudier la proposition de rachat des terres à savoir :

- Faire procéder au métrage par un géomètre,
- Faire estimer par les Domaines le montant de la cession,
- Faire estimer les frais engendrés par la vente (frais de notaire, rédaction d'un nouveau bail ...).

Il est entendu que l'ensemble des frais serait supporté par l'acquéreur et que la vente ne doit pas nuire à l'exploitation des terres agricoles et à leur accès.

Le locataire actuel des terres sera convié à une rencontre en mairie afin de lui exposer le projet de rachat d'une parcelle ainsi que les modalités de mise en œuvre.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place les démarches utiles à une éventuelle vente d'une partie des terres agricoles de Brouckerque selon les modalités reprises ci – dessus.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

le 30/06/2025

et publication,

le

ou notification

du

Le Président du CCAS

Le secrétaire de séance

Alain LAVERGNE

Nathalie DECLERCK

